

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an 2026, le 5 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Martine PY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Conseillers municipaux présents : Martine PY, Pierre BOYER, Jean-Pierre Gérard BERTRAND, Michel ROUX, Jean-Pierre (Pit) BERTRAND, Joëlle DAVID, Brigitte LEBIODA, Renée NOUGUIER.

Conseillers municipaux excusés : Fabien ROUX a donné procuration à Michel ROUX, Dominique CHAILLOL a donné procuration à Martine PY.

Secrétaire de séance : Pierre BOYER.

En présence de la secrétaire générale de mairie, Nadine EYRAUD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du procès-verbal du dernier conseil municipal du 5 février 2026.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire lit l'ordre du jour, à savoir :

- Remplacement de la chaudière à gaz au logement social de droite au Marthouret ;
- Mandat au Centre de Gestion 05 pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant ;
- Motion pour l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent ;
- Participation au voyage scolaire de l'école d'Aubessagne ;
- Remboursement de frais ;
- Questions diverses/informations.

Madame le Maire pose la question suivante aux élus « est-ce que cet ordre du jour vous pose une problématique de conflit d'intérêt » ?

L'élue concernée par un point de l'ordre du jour sortira de la salle le moment venu.

REMPACEMENT DE LA CHAUDIERE GAZ AU LOGEMENT SOCIAL DE DROITE AU MARTHOURET

Madame le Maire informe le conseil municipal que la chaudière gaz qui alimente en chauffage et eau chaude l'appartement social Ouest au Marthouret, installée en 2018, est depuis quelques temps souvent en panne.

Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise HBH, représentée par Monsieur Hervé HERRERO-BOUE ; celui-ci s'élève à 1 338,28 € HT.

D'autres devis pour le remplacement de cette chaudière gaz basse température ont été reçus :

HBH	3 061,92 € HT
LETIENNE PLOMBERIE	4 254,15 € HT
EURL JAUSSAUD Sébastien	4 157,06 € HT

Après discussions, le conseil municipal décide :

- De remplacer la chaudière gaz basse température de l'appartement social Ouest au Marthouret ;
- De retenir le devis de HBH d'un montant de 3 061,92 € HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

MANDAT AU CENTRE DE GESTION 05 POUR LE LANCEMENT D'UN CONTRAT CADRE DE PRESTATION SOCIALE SOUS LA FORME DE TITRE RESTAURANT

Le centre de gestion 05 conduit et gère depuis plusieurs années la mise en œuvre du marché des tickets restaurant.

La commune est adhérente au contrat actuel, dont le prestataire est Edenred.

Le centre de gestion est contraint de relancer la procédure, le marché actuel prendra fin au 31 décembre 2026 au lieu du 31 décembre 2027.

Le nouveau marché prendra effet au 1^{er} janvier 2027.

A ce jour, il nous appartient de donner à nouveau un mandat au CDG05 qui l'autorise à lancer la procédure de passation du contrat de commande publique pour le compte de la collectivité.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de cette délibération pour mandater le centre de gestion.

MOTION POUR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RESEAUX A L'ECHELON TERRITORIAL LE PLUS PERTINENT

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre Gérard BERTRAND qui est délégué au Territoire Energie Hautes-Alpes pour la commune.

Les élus du comité syndical Territoire d'Energie Hautes-Alpes TE05 (ancien SyME05) réunis le 2 mars 2026 ont fait part aux 159 communes adhérentes de l'intention du gouvernement de reconnaître le Département comme « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et du gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

Une telle décision porterait un coup fatal aux syndicats d'énergie qui ont largement fait la preuve de leur efficacité depuis des décennies et qui sont un interlocuteur précieux pour accompagner les communes, en termes de travaux sur les réseaux mais aussi de transition énergétique.

C'est aussi une nouvelle atteinte au bloc communal qui se verrait dessaisi d'une compétence majeure en termes d'aménagement et de développement du territoire.

Madame le Maire propose aux élus de voter cette motion qui réaffirme que la distribution d'énergie constitue un service public essentiel de proximité, qui doit rester aux mains du bloc communal et dont les moyens ne doivent pas être obérés.

Après discussions, le conseil municipal soutient cette motion à l'unanimité des membres présents et représentés.

PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE D'AUBESSAGNE

L'école d'Aubessagne organise un voyage scolaire du 29 juin au 3 juillet 2026 à Montclar (04140) pour participer à une semaine de cirque.

Ce voyage concernerait les élèves de la GS (grande section maternelle) au CM2 (cours moyen 2^{ème} année).

Afin de réaliser ce voyage, quatre enfants du Noyer étant concernés, notre commune est sollicitée.

Madame Le Maire propose une subvention de 60 € par enfant de la commune participant à ce voyage.

Après discussion, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame le Maire indique qu'à la demande de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), un vote doit avoir lieu pour le remboursement de frais engagés par les élus et membres du personnel :

Madame Joëlle DAVID a réglé 191,80 € à Webnode pour l'hébergement du site internet de la commune à savoir www.le-noyerenchampsaur.fr.

Madame DAVID sort de la salle.

Madame le Maire propose que cette somme lui soit remboursée.

Cette proposition de remboursement est approuvée à l'unanimité ses membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- **Recensement de la population :**

Le recensement de la population de notre commune s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2025.

- **Procès Madame MEYER / Commune :**

Le procès de Madame MEYER contre la commune qui devait avoir lieu le 26 février est reporté au 15 septembre 2026.

A 21 heures 00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 23/03/2026, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.